



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 26 février 2026

Délibération n° **2026-038**
Objet : **Budget primitif 2026 -
Budget annexe du Camping
Municipal de la Clapière**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le dix-neuf février deux mille vingt-six à
la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Wiebke SILVE, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votants : 23

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Gérard MARCELLIN donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Monsieur Olivier LEFRANCOIS donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA

Absents excusés :

Madame Claire SARDY
Madame Véronique CONSTANS
Monsieur Jean-Louis RIFFAUD
Madame Ouria BLANCHET

Absents non excusés :

Madame Valérie BARTHELON
Monsieur Vincent ESMIEU

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. et D 1612-1 et suivants,
Vu le vote actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 29 janvier 2026,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 12 février 2026,
Vu l'avis du Conseil d'exploitation ;

A la suite du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé le 29 janvier 2026, madame le maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif – Budget annexe du Camping Municipal de la Clapière transmis le 13 février 2026.

Madame le Maire rappelle que ce budget primitif est proposé avec la reprise des résultats du compte administratif 2025, de l'affectation de ces résultats et la reprise des restes à réaliser.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le Budget Primitif 2026 - Budget annexe du Camping Municipal de la Clapière de la collectivité, dont les principaux soldes sont les suivants :

- Section de fonctionnement – Dépenses :	762 900,00 €
- Section de fonctionnement – Recettes :	762 900,00 €
- Section d'investissement – Dépenses :	362 268,57 €
- Section d'investissement – Recettes :	362 268,57 €
- TOTAL DU BUDGET	
- Dépenses :	1 125 168,57 €
- Recettes :	1 125 168,57 €

**Madame le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
POUR : 21 voix**

ABSTENTIONS : 2 (Monsieur Robert PELLISSIER et Monsieur Pierre BRUYAT)

- **APPROUVE** le Budget primitif 2026 – Budget annexe du Camping Municipal de la Clapière, dont les principaux soldes sont les suivants :

- Section de fonctionnement – Dépenses :	762 900,00 €
- Section de fonctionnement – Recettes :	762 900,00 €
- Section d'investissement – Dépenses :	362 268,57 €
- Section d'investissement – Recettes :	362 268,57 €
- TOTAL DU BUDGET	
- Dépenses :	1 125 168,57 €
- Recettes :	1 125 168,57 €

Le 27 février 2026

Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.